

Réf: Dossier 251838

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISE DE CONSTRUCTION YEO GNINAMAN AIME » en abrégé « EC-YGA »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA, Lot 2730,
Ilot 241

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Mai 2023, et enregistrés au CEPICI le 20 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DE CONSTRUCTION YEO GNINAMAN AIME » en abrégé « EC-YGA »

Objet : BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS; TRANSPORT .
COMMERCE GENERAL, DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA FAYA, Lot 2730,
Ilot 241

Dirigeant(s) M YEO GNINAMAN AIME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10587 du 25/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68528/GTCA/RC/2023 du 25/09/2023

